

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE · CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

AI Act

Le règlement européen sur
l'intelligence artificielle : **comprendre,
anticiper, se mettre en conformité.**

Panorama stratégique et calendrier d'application – à l'usage des
comités de direction et des instances de gouvernance.

LE MOT DE L'EXPERT

Une régulation à hauteur d'enjeu : *faire de la conformité un actif de confiance.*

L'AI Act n'est pas une contrainte technique de plus : c'est le premier cadre juridique complet au monde dédié à l'intelligence artificielle, et il redessine les conditions d'accès au marché européen. Pour un comité de direction, la question n'est plus « *sommes-nous concernés ?* » mais « *à quelle échéance, pour quels systèmes, et avec quel niveau de preuve ?* »

Adopté en 2024, le règlement entre en application par paliers jusqu'en 2027. Chaque palier ouvre des obligations concrètes : interdictions, transparence, documentation,

supervision humaine, évaluation de conformité. Les entreprises qui prennent de l'avance transforment une obligation réglementaire en avantage concurrentiel et en gage de confiance.

Chez GoodAlgo, nous portons une conviction simple, résumée par notre devise : « **The Code is Ethics & Ethics is the Code** ». La conformité n'a de valeur que si elle s'enracine dans une éthique du numérique réelle, documentée et auditable.

Ce livre blanc vous donne une lecture claire du texte, un calendrier actionnable et une méthode éprouvée pour engager votre mise en conformité dès aujourd'hui.

**Jérôme Béranger**

Expert en éthique du numérique & de l'IA – GoodAlgo

AU SOMMAIRE

Ce que vous allez lire

01	Pourquoi un règlement européen sur l'IA ?	05
02	Une régulation fondée sur les risques	06
03	Le calendrier d'application 2024-2027	08
04	Qui est concerné ? Rôles et responsabilités	09
05	IA à haut risque : les exigences clés	10
06	IA à usage général & IA générative	11
07	Sanctions et gouvernance	12
08	Se mettre en conformité : la méthode GoodAlgo	13
09	Nos convictions pour le comité de direction	14

L'ESSENTIEL POUR LE COMEX

Cinq messages à retenir

1

Un texte d'application directe. Le règlement (UE) 2024/1689 s'impose à toute organisation qui développe, déploie ou met sur le marché européen un système d'IA – sans transposition nationale.

2

Une logique par les risques. Quatre niveaux – inacceptable, élevé, limité, minimal – déterminent vos obligations. Tout commence par *qualifier* chacun de vos systèmes.

3

Des échéances déjà engagées. Les interdictions s'appliquent depuis février 2025, l'IA à usage général depuis août 2025, le cœur du dispositif en août 2026.

4

Des sanctions dissuasives. Jusqu'à 35 M€ ou 7 % du chiffre d'affaires mondial pour les pratiques interdites. Le risque est financier autant que réputationnel.

5

Une opportunité de confiance. Documentée et auditée, la conformité devient un argument commercial et un actif de gouvernance. C'est l'objet de la démarche ADEL.



SECTION 01

Pourquoi un règlement européen sur l'IA ?

L'Union européenne a fait le choix d'un cadre **horizontal et harmonisé** : plutôt que de réguler secteur par secteur, l'AI Act fixe des règles communes proportionnées au risque que représente chaque usage de l'IA pour la santé, la sécurité et les droits fondamentaux.

L'objectif est double : protéger les personnes contre les usages les plus dangereux, et **sécuriser le marché intérieur** en donnant aux entreprises un référentiel unique, valable dans les 27 États membres, qui favorise l'innovation responsable.

Le texte adopte une définition large du système d'IA, alignée sur celle de l'OCDE, et s'applique selon un principe d'extraterritorialité : dès lors qu'un système est mis sur le marché ou que ses résultats sont utilisés dans l'Union, il est concerné – quel que soit le lieu d'établissement du fournisseur.

Pour les organisations, l'enjeu dépasse la simple mise en conformité : il s'agit d'installer une **gouvernance durable de l'IA**, capable de documenter ses choix et d'en répondre devant les régulateurs comme devant ses clients.

1^{er}

cadre juridique complet au monde sur l'IA

27

États membres couverts par un référentiel unique

4

niveaux de risque structurant les obligations

SECTION 02

Une régulation fondée sur les risques

Plus le risque pour les personnes est élevé, plus les obligations sont strictes. Quatre niveaux organisent l'ensemble du dispositif.

NIVEAU 1

Inacceptable

Interdit. Notation sociale, manipulation cognitive, moisson non ciblée d'images faciales, reconnaissance des émotions au travail et à l'école.

NIVEAU 2

Risque élevé

Strictement encadré. Recrutement, crédit, éducation, biométrie, infrastructures critiques, justice. Exigences complètes et évaluation de conformité.

NIVEAU 3

Risque limité

Obligation de transparence. Chatbots, agents conversationnels, contenus de synthèse et hypertrucages doivent être clairement signalés à l'utilisateur.

NIVEAU 4

Risque minimal

Libre d'usage. Filtres anti-spam, jeux, IA de recommandation usuelle. Codes de conduite volontaires encouragés.

« La première décision stratégique n'est pas technique mais organisationnelle : **cartographier puis qualifier chaque système d'IA** pour savoir, niveau par niveau, ce que la loi attend de vous. »

Les usages prohibés depuis février 2025

Considérés comme une menace pour les droits fondamentaux, ces usages sont purement et simplement interdits dans l'Union.

Notation sociale

Classement des individus selon leur comportement social entraînant un traitement défavorable.

Manipulation cognitive

Techniques subliminales ou trompeuses altérant le comportement et causant un préjudice.

Exploitation des vulnérabilités

Ciblage de l'âge, du handicap ou d'une situation sociale pour influencer une personne.

Moisson d'images faciales

Constitution non ciblée de bases de reconnaissance faciale à partir d'Internet ou de la vidéosurveillance.

Reconnaissance des émotions

Sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement, sauf raisons médicales ou de sécurité.

Identification biométrique à distance

En temps réel dans l'espace public, hors exceptions strictement encadrées au profit des autorités.

À noter : la **catégorisation biométrique** visant à déduire l'origine, les opinions, l'appartenance syndicale ou l'orientation d'une personne, ainsi que la **police prédictive individuelle** fondée sur le seul profilage, figurent également parmi les usages interdits.

SECTION 03

Une entrée en vigueur par paliers

**1^{er} août 2024****Entrée en vigueur**

Le règlement est publié et entre en vigueur. Le compte à rebours des obligations démarre.

**2 février 2025****Interdictions & littératie de l'IA**

Les pratiques inacceptables sont prohibées. Fournisseurs et déployeurs doivent assurer un niveau suffisant de maîtrise de l'IA par leurs équipes.

**2 août 2025****IA à usage général, gouvernance & sanctions**

Les obligations des modèles d'IA à usage général s'appliquent. Le régime de sanctions et la gouvernance européenne deviennent opérationnels.

**2 août 2026****Application générale du règlement**

Le cœur du dispositif s'applique : IA à haut risque de l'annexe III et obligations de transparence.

**2 août 2027****IA intégrée aux produits régulés**

Les exigences s'étendent aux systèmes d'IA à haut risque embarqués dans des produits déjà soumis à une réglementation sectorielle (annexe I).

Qui est concerné ? Rôles et responsabilités

Les obligations varient selon votre place dans la chaîne de valeur de l'IA. Identifier votre rôle est un préalable à toute mise en conformité.

● Fournisseur

Développe un système d'IA et le met sur le marché sous son nom. Porte l'essentiel des obligations.

- Système de gestion des risques & qualité
- Documentation technique & évaluation de conformité
- Marquage CE et enregistrement dans la base UE

● Déployeur

Utilise un système d'IA dans le cadre de son activité professionnelle. La majorité des entreprises.

- Usage conforme à la notice du fournisseur
- Supervision humaine effective
- Surveillance & information des personnes concernées

● Importateur

Met sur le marché de l'Union un système provenant d'un pays tiers ; vérifie la conformité du fournisseur avant commercialisation.

● Distributeur

Met un système à disposition sur le marché ; s'assure du marquage CE et des documents requis tout au long de la diffusion.

Vigilance : un déployeur qui modifie substantiellement un système à haut risque, ou le commercialise sous sa propre marque, peut être requalifié en fournisseur – et en assumer toutes les obligations.

SECTION 05

Sept exigences pour l'IA à haut risque

Avant mise sur le marché, tout système à haut risque doit satisfaire un socle d'exigences, vérifiées par une évaluation de conformité.

- 1 Gestion des risques**
Processus continu d'identification et d'atténuation sur tout le cycle de vie.
- 2 Gouvernance des données**
Jeux d'entraînement pertinents, représentatifs et exempts de biais.
- 3 Documentation technique**
Dossier complet démontrant la conformité, tenu à jour.
- 4 Journalisation**
Enregistrement automatique des événements assurant la traçabilité.
- 5 Transparence & information**
Notice claire permettant au déployeur un usage maîtrisé.
- 6 Contrôle humain**
Supervision effective permettant d'intervenir et d'arrêter le système.
- 7 Exactitude, robustesse & cybersécurité**
Performance constante et résistance aux erreurs comme aux tentatives de manipulation, sur toute la durée d'exploitation.

Ces exigences se complètent d'un **système de management de la qualité**, d'une **évaluation de conformité** avec marquage CE, de l'**enregistrement dans la base de données européenne** et d'une **surveillance après commercialisation**.

SECTION 06

IA à usage général & IA générative

Les grands modèles (GPAI), socle des IA génératives, font l'objet d'un régime dédié appliqué depuis août 2025.

Tout modèle à usage général

- Documentation technique du modèle
- Information des fournisseurs en aval
- Politique de respect du droit d'auteur
- Résumé public des données d'entraînement

Modèles à risque systémique

- Évaluation et tests contradictoires
- Atténuation des risques systémiques
- Signalement des incidents graves
- Niveau de cybersécurité renforcé

SEUIL DE RISQUE SYSTÉMIQUE

Un modèle est présumé présenter un risque systémique au-delà de **10²⁵ opérations en virgule flottante** mobilisées pour son entraînement – un seuil qui vise les modèles les plus puissants du marché.

Transparence des contenus générés

Les contenus de synthèse – texte, image, audio, vidéo – doivent être **marqués comme générés par une IA** dans un format lisible par machine. Les hypertrucages et les textes d'information au public doivent être explicitement signalés, afin de préserver la confiance et de lutter contre la désinformation.

SECTION 07

Des sanctions à la hauteur de l'enjeu

35 M€ ou 7 %

du CA annuel mondial

Pour le recours aux **pratiques d'IA interdites**. Le montant le plus élevé entre la somme forfaitaire et le pourcentage est retenu.

15 M€ ou 3 %

du CA annuel mondial

Pour le **manquement aux autres obligations** (haut risque, transparence, IA à usage général).

7,5 M€ ou 1 %

du CA annuel mondial

Pour la fourniture d'**informations inexactes ou trompeuses** aux autorités compétentes et aux organismes notifiés.

Les plafonds sont adaptés pour les PME et les jeunes pousses, le montant le plus faible étant alors retenu.

Une gouvernance à deux étages

ÉCHELON EUROPÉEN

Le **Bureau européen de l'IA** supervise les modèles à usage général ; le **Comité européen de l'IA** assure la cohérence d'application entre États membres.

ÉCHELON NATIONAL

Chaque État désigne des **autorités de surveillance du marché** dotées de pouvoirs d'enquête et de sanction sur leur territoire.

Se mettre en conformité : la méthode GoodAlgo

Une trajectoire en cinq temps, de la cartographie de vos systèmes à la labellisation audité de votre démarche éthique.

01

Cartographier

Recenser l'ensemble des systèmes d'IA développés, achetés ou intégrés, et leurs cas d'usage.

02

Qualifier

Classer chaque système par niveau de risque et identifier votre rôle juridique pour en déduire les obligations.

03

Documenter

Constituer les dossiers techniques, registres et procédures de supervision humaine requis.

04

Auditer & labelliser

Évaluer la maturité éthique via la plateforme ADEL et valoriser la conformité par un label reconnu.

05

Surveiller

Maintenir une surveillance après commercialisation et actualiser la documentation à chaque évolution.

Nos trois labels – **ADEL Project**, **ADEL AI Act** et **ADEL AI Use** – attestent une démarche éthique audité, gage de confiance pour vos clients et partenaires.

SECTION 09

Quatre convictions pour le comité de direction

A. Agir maintenant, pas en 2026

La cartographie et la qualification des systèmes prennent des mois. Les organisations qui attendent l'échéance d'application subiront le calendrier au lieu de le piloter.

B. Désigner une responsabilité claire

La conformité IA est transverse : juridique, data, métier, sécurité. Un sponsor au niveau de la direction et une gouvernance dédiée sont indispensables.

C. Faire de l'éthique un standard, pas une option

Au-delà de la lettre du règlement, une IA digne de confiance se construit « éthique by design », sur tout le cycle de vie des modèles.

D. Transformer la contrainte en différenciation

Une conformité documentée et labellisée devient un argument commercial, un gage de confiance et un avantage durable face à la concurrence.

« The Code is Ethics & Ethics is the Code. »

Engageons ensemble votre mise en conformité AI Act.

Expertise éthique, data science et conformité réglementaire :
GoodAlgo accompagne dirigeants et équipes vers une IA
responsable, transparente et auditée.

LABEL

ADEL Project

LABEL

ADEL AI Act

LABEL

ADEL AI Use

NOUS CONTACTER

58 bd d'Arcole, 31000 Toulouse – France

[\[email_protected\]](#) · goodalgo.fr

© 2025 GoodAlgo
Algorithm Data Ethic